



Rapport financier consolidé 2018

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Il m'est agréable de vous informer des faits saillants du rapport de l'auditeur comptable indépendant quant au rapport financier consolidé 2018 de la Municipalité. L'expert-comptable indépendant atteste de la conformité de tel rapport financier consolidé de la façon suivante : « À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Zotique au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

La Municipalité a en effet eu des revenus de fonctionnement de 11 725 649 \$, des dépenses de 12 070 647 \$, des éléments de conciliation à des fins fiscales de 1 504 954 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 159 956 \$. De ce montant, certaines réserves financières ont été prévues pour un montant de 682 238 \$ destinées à couvrir des projets municipaux déjà en cours et futurs, ce qui laisse un excédent disponible de 477 718 \$.

Le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 16 avril 2019, de réserver une somme additionnelle de 373 854 \$ visant à assurer le financement de la démarche de dissolution de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François.

Après avoir procédé, au cours de l'année 2018, à des remboursements de 938 300 \$ et contracté pour 120 500 \$ de nouveaux engagements ainsi qu'un financement de 414 300 \$ qui sera remboursé par la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le solde des dettes à long terme est de 9 732 057 \$ au 31 décembre 2018.

Avant de procéder à son affectation, l'excédent de fonctionnement non affecté était de 1 256 092 \$ et l'excédent de fonctionnement affecté était de 4 149 281 \$. L'excédent de fonctionnement affecté 2018 destiné à différents projets et engagements totalise ainsi maintenant une somme de 5 205 374 \$ après les affectations et de 200 000 \$ pour l'excédent de fonctionnement non affecté.

Comme vous le constatez, notre Municipalité est en excellente situation financière notamment en raison des nombreux nouveaux projets d'investissements sur notre territoire. Elle pourra ainsi réaliser ses projets futurs et venir en aide à ses citoyens comme par exemple le maintien de l'aide aux propriétés de maisons lézardées, la valorisation de nos canaux et la mise en place d'initiatives écologiques et ce, sans avoir une quelconque influence sur votre compte de taxes.

Vous pouvez être fiers du travail colossal réalisé par les membres du conseil municipal et de l'organisation municipale qui travaillent de façon assidue et soutenue à maintenir une saine gestion de notre budget municipal.

Tous les intervenants municipaux sont soucieux de vous offrir une municipalité dynamique et agréable où il fait bon vivre, tout en minimisant le fardeau fiscal qui repose sur les contribuables. Ce processus de vérification externe et indépendant vient vous démontrer que nous sommes sur la bonne voie et soyez assurés que nous continuerons notre travail en ce sens.

Saint-Zotique, ce 18 janvier 2019

Yvon Chiasson, maire